







RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

GUYANE FRANÇAISE

DISCOURS

PRONONCÉ PAR

M. H. LEJEUNE

GOUVERNEUR DE LA GUYANE FRANÇAISE

AL'OUVERTURE DE LA SESSYON ORDINAIRE

DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le 4^e décembre 1922.

Messieurs les Conseillers généraux,

L'exposé des motifs, qui vous est soumis, vous présentera la situation financière exacte de la colonie.

Celle-ci sans être brillante et sans permettre encore d'envisager de trop grosses dépenses est cependant des plus rassurantes et permettra, à l'aide des ressources ordinaires et sans nouveaux impôts, non seulement de faire face à toutes les nécessités mais de reconstituer dans un délai très court une caisse de réserve importante, dont les excédents serviront peu à peu à donner à la Guyane l'outillage dont elle a encore besoin.

Si l'on considère qu'en quatre ans, il a été payé des rappels de solde (dépenses non renouvelables) s'élevant à une somme supérieure à deux millions, une simple division suffit à démontrer que, même en tenant compte du règlement des exercices

5847

rés. 149

80004819

déficitaires, chacune des années à venir donnera une moyenne d'excédents de recettes appréciable.

Le projet de budget de 1923 s'élève en chiffres ronds à sept millions. Vous remarquerez que les crédits inscrits pour les dépenses d'administration générale proprement dites sont inférieurs aux prévisions de 1922 et que, malgré le notable accroissement des crédits prévus pour les dépenses d'intérêts social et économique, principalement pour l'hygiène et l'instruction publique, l'administration a pu attribuer au Plan de campagne une dotation de 868,000 francs qui correspond largement à la capacité de travail annuel de la Colonie.

En effet, au cours des années précédentes, le montant des dépenses effectuées sur le plan de campagne a été :

en 1918.....	de 247,000 fr.
en 1919.....	de 376,000 »
en 1920.....	de 519,009 »
en 1921.....	de 500,000 »
en 1922 au 31 octobre de 473,000 francs ce qui donnera en fin d'exercice environ.....	630,000 »

En prévoyant au plan de campagne de 1923 une augmentation de deux cent quarante mille francs sur ce dernier chiffre, le projet de budget semble évaluer raisonnablement l'effort productif croissant de la colonie, en envisageant la continuation des travaux de la route n° 1, la mise en œuvre du projet Millienne pour l'approfondissement du chenal de la rivière de Cayenne, l'extension du réseau intérieur de T. S. F., l'augmentation du nombre des écoles et la création de postes à l'intérieur pour assurer la sécurité et maintenir les droits des travailleurs de la mine et de la forêt.

Tous ces travaux, d'ailleurs, et je n'ai énuméré que les principaux, ne sont que la suite logique et ininterrompue de l'exécution du plan général du relèvement économique du pays que vous avez élaboré en complet accord avec moi et que j'ai fait adopter au début de 1921 par le Ministre des Colonies, M. Albert Sarraut.

Messieurs,

Dans quelques semaines, cinq ans se seront écoulés depuis ma prise de service en Guyane et, si vous voulez bien rappeler vos souvenirs, vous constaterez avec moi que la situation pouvait apparaître, aux yeux les moins avertis, comme précaire, lourde de dangers et hérissée d'écueils.

L'envoi aux armées des Guyanais les plus aptes et les plus vigoureux, la production locale diminuant par suite de jour en jour, l'impossibilité de recevoir de France toute denrée alimentaire, l'arrivée très irrégulière des approvisionnements des États-Unis et par-dessus tout l'incertitude qui pesait encore sur l'issue d'une guerre bien longue, tout cela constituait un ensemble de circonstances qui rendait lourde et délicate la tâche du Chef de la Colonie.

Grâce au bon esprit de la population qui, me faisant confiance, a consenti les sacrifices nécessaires, grâce aux concours dévoués qui m'ont été acquis de toutes parts, mon administration a pu dénouer les difficultés de l'heure et si le ravitaillement de la Colonie a été pour moi, jusqu'en 1920, un souci de tous les instants, dès juillet 1918, j'étais assuré de la réussite de mes efforts et je pouvais déclarer que, éprouvée comme tous les pays français par les soucis, les peines morales et les deuils cruels, la Guyane ne souffrirait pas matériellement de la guerre.

La subsistance de la population et l'approvisionnement du pays en denrées et matières de première nécessité ne donnant plus d'inquiétude, il a fallu songer à maintenir les communications avec l'extérieur. La Compagnie des câbles sous-marins, n'étant plus à même de faire utilement procéder aux réparations nécessaires, laissait trop souvent la Colonie sans nouvelles et ce n'est pas sans émotion que j'évoque aujourd'hui la rupture du câble qui a immédiatement suivi l'annonce de la marche des Allemands sur Château-Thierry. Il fallait aviser : le remède à cette situation intolérable fut la construction de la station de T. S. F. avec le matériel et le personnel obligamment cédés par la Marine de Fort-de-France. C'est l'établissement de ce poste qui a mis à peu de frais la Guyane en relations directes et constantes avec l'extérieur et qui a permis de passer avec la Société générale de T. S. F. un contrat avantageux pour la Colonie.

Dans le même ordre d'idées « Communications avec l'extérieur » les phares étaient remis en état : celui de l'Enfant perdu et très récemment celui des Iles étaient dotés d'appareils permettant aux navigateurs l'approche sans risques de la terre ; des sondages fréquents étaient pratiqués déterminant exactement les changements survenus dans les fonds, le balisage des fleuves était révisé, enfin des relations périodiques et constantes étaient établies avec le Brésil et la Guyane hollandaise à l'aide de vapeurs et de voiliers de ces nationalités : la Guyane française n'est plus réduite aujourd'hui, en dehors du cabotage local, au seul service de la compagnie transatlantique et à la venue huit fois par an d'un cargo américain et d'un transport du Vénézuéla : son isolement de ses voisins immédiats a cessé et il est facile de constater chaque jour l'heureuse répercussion de cette situation nouvelle sur les transactions.

En même temps se poursuivait l'étude d'un plan de travaux publics à exécuter sur plusieurs exercices. Au premier rang figure l'extension du réseau de communications, organe indispensable du relèvement économique de la colonie. Nos prédécesseurs l'avaient bien compris et le projet d'une route reliant les chefs-lieux des communes entre Cayenne et Saint-Laurent avait été adopté. Les entraves apportées à cette construction sont encore à la mémoire de tous et le projet fut abandonné pendant plus de douze ans. D'après la tradition, en effet, il était impossible d'obtenir un rendement utile de la main-d'œuvre pénale, et il n'était pas permis d'aborder de durs travaux sans subir des pertes en hommes dues à l'insalubrité du pays traversé et hors de proportion avec le but à atteindre.

Après une étude minutieuse des conditions dans lesquelles se posait le problème, j'ai, avec l'assentiment du Conseil général, ordonné la reprise des travaux sur la section Tonate Kourou. En obligeant les travailleurs à prendre chaque jour de la quinine préventive, en leur allouant des suppléments de vivres (car la ration réglementaire des transportés ne permet aucun effort physique durable), en exigeant d'eux qu'ils couchent sous moustiquaire, l'administration locale a pu n'enregistrer qu'une proportion infime de malades (20/0) sur les chantiers actuellement ouverts et qui, cependant, sont situés dans une région particulièrement paludéenne où en 1906-1907 la morbidité constatée était de 27, 7 0/0.

A l'aide du matériel chargé sur le cargo attendu de France, la section Tonate Kourou (22 kilomètres) sera achevée au milieu de l'année 1923 et la section Kourou-Sinnamary sérieusement entamée au cours du même exercice. A l'autre bout de la route, la section Charvein-Mana est également en bonne voie d'exécution et la section Mana-Organabo vient d'ouvrir ses chantiers.

Les efforts combinés de l'Administration locale et de l'Administration pénitentiaire permettent donc d'envisager le succès complet de cette œuvre dans un laps de temps relativement court et avec des sacrifices d'argent modérés.

Ainsi prend fin une légende néfaste aux intérêts de la colonie : l'administration pénitentiaire au chef de laquelle je me plais à rendre hommage, a parfaitement compris ce que la Guyane était en droit d'attendre d'elle. Si ses règlements étroits et particuliers ne donnent pas encore toutes les facilités désirables pour l'extension, sur son territoire, de la colonisation et du commerce, la bonne entente du pouvoir local et du service pénitentiaire donnent déjà des résultats tangibles que l'avenir ne peut que consolider.

La partie Ouest de la colonie, déjà desservie par le télégraphe, se trouvera ainsi à bref délai dotée d'une route accessible au roulage automobile entre Cayenne et Saint-Laurent : ce n'est plus qu'une question de persévérance : la preuve est aujourd'hui faite qu'on peut et qu'on doit aboutir.

Restait la partie Est, si deshéritée, si démunie de relations avec le chef-lieu. Avant d'entreprendre la route de l'Oyapoc, prévue au grand programme de travaux publics établi pour l'ensemble des colonies françaises, il était indispensable de relier les riches régions de l'Approuague et de l'Oyapoc au chef-lieu et de ne pas laisser plus longtemps les habitants, les mineurs et les forestiers dans un isolement absolu : c'est à cette préoccupation qu'a répondu la création du poste de T. S. F. de Régina, en exploitation depuis quelques mois, et celle du poste de Saint-Georges de l'Oyapoc qui fonctionnera vraisemblablement à la fin du premier trimestre 1923.

Cette construction du poste de Saint-Georges m'amène à vous entretenir des réformes heureuses qui ont été accomplies dans l'administration communale depuis mon arrivée : l'augmentation progressive des droits d'octroi de mer, attribués aux communes, leur permet désormais de vivre de leur vie propre,

sans subventions ni secours du budget local. Le témoignage éclatant de ce que j'avance vient d'être donné par la municipalité de l'Oyapoc qui, non seulement assume toutes les charges communales mais vient d'offrir à la colonie un fonds de concours de 15,000 francs pour l'établissement de la station de T. S. F. à Saint-Georges: c'est un exemple à méditer et qui, j'espère, sera suivi par les municipalités soucieuses de l'utilisation correcte, dans un but d'intérêt général, des ressources qui leur sont confiées.

Dans le domaine de l'agriculture, les essais de plantations en régie directe ont abouti à la formation de corvées volantes de transportés, composées de 25 hommes sous la conduite d'un surveillant militaire et mises à la disposition des propriétaires pour les défrichements et gros travaux de culture; à l'heure actuelle quatre de ces corvées sont utilisées et rien ne s'oppose à ce que cette facilité, donnée aux entreprises agricoles sérieuses, devienne une règle suivie. Je dois d'ailleurs constater que les efforts des particuliers ont été tout à fait intéressants au cours de la période envisagée: en 1918, 190 hectares seulement étaient plantés en canne à sucre; aujourd'hui, cette surface a plus que triplé, l'industrie rhumière a suivi la même progression et, dans un avenir prochain, la colonie pourra suffire à tous ses besoins en alcool et en sucre: il conviendra seulement d'éviter l'écueil de la surproduction jusqu'à ce que les prix de revient guyanais se rapprochent sensiblement de ceux des Antilles.

Afin d'obtenir le meilleur rendement des produits agricoles en quantité et en qualité, l'Administration vous propose d'examiner l'institution sur place d'un laboratoire d'études qui permettrait d'effectuer également les analyses minières et forestières. La Guyane a été un pays essentiellement agricole: il n'y a aucune raison pour que les capitalistes, qui jusqu'à ce jour se sont cantonnés dans l'exploitation de la mine et de la forêt, ne s'intéressent pas à des entreprises de culture et d'élevage qui, conduites rationnellement, ne peuvent donner de mécomptes. Pour aider à cette transformation du pays, que doit faciliter largement l'ouverture de la route Cayenne-Saint-Laurent, le service de l'agriculture doit prendre la place qui lui revient et la colonie a déjà prévu le personnel nécessaire en s'attachant un chef de laboratoire d'une valeur scientifique éprouvée et en accordant une bourse à un élève de l'école

supérieure d'agriculture coloniale qui aura terminé ses études spéciales et sera disponible dans le courant de l'année 1923.

L'Instruction publique a depuis peu à sa tête un nouveau Chef, Directeur du Collège et un Directeur d'école professionnelle: nul doute que l'impulsion donnée par eux à l'enseignement qui leur est confié, n'arrive à faire profiter la jeunesse, par l'emploi des méthodes nouvelles, d'une instruction en rapport avec les sacrifices consentis pour elle. M. le Colonel, Commandant supérieur des Troupes du groupe des Antilles et de la Guyane a bien voulu me donner l'autorisation de principe de transférer l'école professionnelle sur le domaine militaire, dans une partie des bâtiments inoccupés de la caserne, et cette nouvelle installation, qui peut être effectuée très rapidement, permettra de donner à cette partie de l'enseignement toute l'extension qu'elle mérite. Le cours de télégraphie sans fil, professé depuis quelques mois par le Chef du service des Postes, y trouvera aussi sa place: il nous permet d'espérer la formation dans la colonie de bons opérateurs capables d'assurer bientôt l'exploitation du réseau intérieur de T. S. F.

De son côté, l'Enseignement primaire n'a pas été négligé et si, à Cayenne, il y a lieu de prévoir la création de nouvelles classes pour une population scolaire de jour en jour plus nombreuse, les écoles publiques rurales de Sainte-Marie de l'Oyapoc et de Régina de l'Approuague ont été inaugurées en 1922 pendant que se poursuivait la construction de l'école de Ouanary.

En ce qui concerne les travaux publics, je rappellerai seulement qu'au cours de ces dernières années et en dehors des travaux de route dont j'ai déjà parlé, l'appontement de Cayenne a été reconstruit et que des travaux importants sont en cours à l'Hôpital-Hospice civil et à la léproserie de l'Acarouany; par ailleurs, le Département après examen du projet Millienne pour l'approfondissement du chenal de la rivière de Cayenne s'est montré favorable à un essai pour lequel des crédits sont prévus au plan de campagne. Enfin en ce qui concerne le chemin de fer de pénétration, je mentionnerai que la colonie est toujours en présence d'une option consentie à MM. Baert et Verney.

Etendre les relations d'un pays à l'extérieur, lui construire des voies de communication à l'intérieur, favoriser son essor économique, développer son instruction constitue déjà une

belle réalisation. Mais celle-ci ne serait pas complète si le personnel dirigeant ne mettait au premier rang de ses préoccupations la préservation de la race par la lutte contre les maladies. Une navrante constatation, dont malheureusement la Guyane n'a pas le monopole, est l'excédent constant du nombre des décès sur celui des naissances. Avec le concours dévoué du corps médical, il m'a été donné de faire reprendre les cours de sages-femmes, d'instituer un cours d'infirmiers dont les premiers élèves iront l'année prochaine répandre dans les communes les principes élémentaires d'hygiène et de prophylaxie, de créer des postes d'assistance médicale hors du chef-lieu pour lesquels des crédits sont prévus au projet de budget qui vous est soumis, de remanier sur de nouvelles bases le bureau d'hygiène de Cayenne. enfin, l'arrivée d'un médecin bactériologiste dont l'affectation était demandée depuis 1920 vient compléter l'ensemble des réformes dont il s'agit : désormais la question de la santé publique peut être envisagée et traitée sous son double aspect scientifique et pratique.

Je ne parle que pour mémoire de la réorganisation effectuée de tous les services grâce à laquelle les fonctionnaires de tous ordres ont été mis à même de pouvoir vivre décemment, eu égard aux difficultés actuelles de l'existence. Parallèlement, des sommes de plus en plus élevées ont été allouées comme encouragement aux familles nombreuses.

Enfin, je ne saurais passer sous silence, la manifestation de la Guyane à l'exposition de Marseille : les sommes relativement importantes mises à la disposition du commissaire de la Guyane M. Jacob, tant par la colonie que par le Syndicat d'initiative n'ont pas été perdues, si j'en crois les demandes de renseignements qui commencent à affluer, aussi bien ici qu'en France, sur les possibilités d'établissement sur notre territoire d'affaires industrielles.

Tel est, Messieurs, en résumé le bilan de notre administration au cours des cinq dernières années. Je dis « notre administration », parce que si j'ai tenu à tracer le tableau qui précède c'est surtout pour démontrer que, malgré les événements critiques ayant entouré cette période, malgré les ressources modestes dont disposait la colonie, l'entente parfaite entre l'administration et votre assemblée a permis d'obtenir des résultats de premier ordre au triple point de vue financier, économique et social.

Qu'il me soit permis, à moi qui ne suis ici qu'un passant dont la bonne volonté ne peut être mise en doute par personne et dont tous les efforts ont convergé vers le progrès de votre pays, qu'il me soit permis d'émettre le vœu de voir votre assemblée persévérer dans une voie qui commence à être une tradition. Au seuil de cette porte, toutes les passions politiques, toutes les querelles personnelles doivent s'apaiser ; il n'y a plus que des administrateurs dont le devoir unique est de gérer au mieux les intérêts dont ils ont charge : votre fonction ainsi comprise, vous aboutirez sans aucun doute à rendre votre pays plus prospère, en travaillant d'accord avec une administration dont le concours est acquis, vous le savez, à toutes les améliorations qui peuvent faire progresser la colonie et rendre plus heureux ses habitants.

Messieurs les Conseillers généraux, je déclare ouverte votre session ordinaire de 1922.

Vive la France !

Vive la République !

Vive la Guyane française !





